



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E118323

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC FOIX 503 579 450

Siret : 503 579 450 00027

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 0079082

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5730218604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5730218604

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/01/2024

Raison sociale : ACRO'BAT

1 RUE HELENE BOUCHER  
09100 PAMIERIS

Téléphone : 09 84 40 50 80

Portable :

Site Internet :

E-mail : acrobat.yony@hotmail.fr

Responsabilité légale :

MALKA YONY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax :

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/03/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/04/2024
o Ventilation mécanique	06/07/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE  
109 RUE JEAN BART  
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.